

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°160

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 27

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Leila TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Acquisition, mise en place, hébergement et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2124-2, R2124-2, L2125-1-1°et R2162-13 du Code de la commande publique ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la Ville souhaite mettre en œuvre une gestion homogène, fiable et fluide des salles et des véhicules ;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu d'acquérir et de déployer un logiciel permettant la gestion des réservations, l'utilisation par les services municipaux, des prêts ou de locations de salles ou espaces municipaux à des associations, afin d'optimiser l'utilisation de ces salles et espaces et d'en sécuriser la gestion ; la gestion de réservations de véhicules communs, qui seront gérés sous forme de pool de véhicules, afin d'en optimiser l'utilisation et d'en fiabiliser la gestion à travers des armoires interfacées sécurisées ;

Considérant qu'il a été décidé de lier les deux processus en les regroupant sous le libellé de logiciel de gestion de ressources lié à des armoires à clés correspondant à une catégorie de logiciels identifiés ;

Considérant pour ce faire qu'il y a lieu de procéder à une mise en concurrence.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre passé sur appel d'offres pour une période allant du 1er janvier 2020 ou à défaut à la date de sa notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2020. Il est renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au maximum le 31 décembre 2023 soit une durée maximale de quatre ans.

DIT que le marché sera traité à prix mixtes, à savoir :

- Une partie à prix forfaitaire exécutée sur la base du prix global et forfaitaire résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F), portant sur le paramétrage, la formation, l'acquisition des droits d'usage et la mise à disposition du service de gestion des ressources ainsi que la maintenance et l'hébergement des services mis à disposition et des données afférentes.

Une partie unitaire à bons de commande, portant sur :

- la fourniture d'armoires à clés susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Pas de montant minimum Montant maximum annuel : 25 000 € HT

- la fourniture de modules d'extension des armoires à clés susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Pas de montant minimum Montant maximum annuel : 25 000 € HT

- les prestations complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de demandes spécifiques et les formations complémentaires susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Pas de montant minimum Montant maximum annuel : 10 000 € HT

DIT que les montants maximum fixés au présent accord-cadre ne donnent aucun droit au titulaire et n'engagent en rien la Ville d'Aubervilliers.

AUTORISE la Maire à signer l'accord-cadre consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres, réunie en fin de procédure, avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 04/10/19
Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

